

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	16 748		16 748	20 070		3 322	16.55
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 124 413	57 133	2 181 546	2 688 282		506 737	18.85
Chiffre d'affaires NET	2 141 161	57 133	2 198 294	2 708 352		510 059	18.83
Production stockée			26 132	95 932		69 800	72.76
Production immobilisée			71 743	41 275		30 468	73.82
Subventions d'exploitation			20 300	11 933		8 367	70.11
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 578	18 879		12 301	65.16
Autres produits			19	52		33	63.35
Total des Produits d'exploitation (I)			2 270 801	2 684 559		413 758	15.41
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			7 123	35 699		28 576	80.05
Variation de stock (marchandises)				5 051		5 051	100.00
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 862	4 007		2 145	53.54
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			145	810		666	82.14
Autres achats et charges externes *			762 888	541 231		221 657	40.95
Impôts, taxes et versements assimilés			33 661	36 784		3 123	8.49
Salaires et traitements			984 912	927 268		57 643	6.22
Charges sociales			333 330	316 189		17 141	5.42
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			15 980	16 928		947	5.60
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 200		1 200	100.00
Dotations aux provisions							
Autres charges			42 120	35 423		6 697	18.91
Total des Charges d'exploitation (II)			2 182 020	1 920 591		261 430	13.61
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			88 781	763 969		675 188	88.38
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	19 994		431	19 564 NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change	0			0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	19 995		431	19 564 NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			2	2 100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	3 492		21	3 470 NS
Différences négatives de change	76		36	40 111.16
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 568		60	3 508 NS
2. Résultat financier (V-VI)	16 427		371	16 056 NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	105 208		764 340	659 132 86.24
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 188			1 188
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 500	2 500 100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 188		2 500	1 312 52.50
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	26 800		87 725	60 925 69.45
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			190	190 100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	26 800		87 916	61 116 69.52
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	25 612		85 416	59 803 70.01
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	18 758		125 772	144 530 114.91
Total des produits (I+III+V+VII)	2 291 984		2 687 490	395 506 14.72
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 193 630		2 134 338	59 292 2.78
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	98 354		553 152	454 798 82.22

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 324 1 740

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 19 850

Certifié conforme à l'original

SAS 2J PROCESS
13100 AIX EN PROVENCE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	985	985				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	20 037	20 037				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	123 423	123 423				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	19 890	9 522	10 368	12 241	1 873	15.30
	Installations techniques, matériel et outillage	5 287	5 287				
	Autres immobilisations corporelles	141 849	122 574	19 276	21 122	1 846	8.74
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	113 018		113 018	41 275	71 743	173.82
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 500		1 500		1 500		
Total II	425 989	281 828	144 162	74 638	69 523	93.15	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	15 500		15 500	41 632	26 132	62.77
	Produits intermédiaires et finis	4 882		4 882	5 027	145	2.88
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 500	1 500	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 190 016	10 127	1 179 889	849 190	330 699	38.94
	Autres créances	542 550		542 550	845 904	303 354	35.86
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	3 801	60	3 741	3 741			
Disponibilités	334 756		334 756	1 232 348	897 591	72.84	
Charges constatées d'avance (3)	23 215		23 215	12 432	10 783	86.73	
Total III	2 114 720	10 187	2 104 533	2 991 773	887 240	29.66	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 540 710	292 015	2 248 695	3 066 412	817 717	26.67	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

1 500

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200 000)	200 000	200 000				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	118 225	118 225				
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	20 000	20 000				
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	876 405	1 473 253	596 848	40.51		
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	98 354	553 152	454 798	82.22		
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 312 984	2 364 630	1 051 646	44.47			
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	241		241			
	Emprunts et dettes financières diverses	303 792	176 967	126 825	71.67		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 236	64 182	65 054	101.36		
	Dettes fiscales et sociales	423 287	334 006	89 281	26.73		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	27 925	21 735	6 190	28.48			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	51 229	104 892	53 662	51.16		
	Total IV	935 711	701 781	233 930	33.33		
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 248 695	3 066 412	817 717	26.67			

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

935 711

701 781

2J PROCESS

Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 1140 rue André Ampère
Bât Acticentre-Actimart II
13290 Aix-en-Provence
408 450 245 RCS Aix-en-Provence

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 JUIN 2023

Le 30 juin 2023, au siège social de la société,

SANTE FORMAPRO, au capital de 50 000.00 euros, représentée par SFP DEVELOPPEMENT, Présidente dont le siège social est 1140 rue André Ampère – Bâtiment Acticentre – Actimart II – 13290 Aix-en-Provence, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 797 879 236 RCS Aix-en-Provence, Associée unique de la Société 2J PROCESS,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis par SFP DEVELOPPEMENT, Président non associé

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce ;
- Renouvellement du mandat de Commissaires aux comptes ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 98 354 euros.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 98 354 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 98 354 euros ;
- Autres réserves : 876 405 euros.

Affectation

- A titre de dividendes, soit 800 000 euros.

Solde « Autres réserves » après prélèvement sur ce poste pour 701 646 euros, soit 174 759 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2021	1 150 000	0	0
31 décembre 2020	0	0	0
31 décembre 2019	504 782	0	0

TROISIEME DECISION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé, savoir :

- Avec la SAS SFP EXPANSION, associée unique de la SAS 2J PROCESS :
 - Convention de mise à disposition de locaux conclue en date du 1er avril 2021, et reconduite tacitement en 2022, dont l'objet est de fixer les modalités de mise à disposition par la société SFP EXPANSION à la société 2J PROCESS de locaux situés 1140 rue André Ampère – 13290 Aix-en-Provence.

- Avec la SAS SFP DEVELOPPEMENT, Présidente de la SAS 2J PROCESS :
 - Convention de gestion de trésorerie conclue en date du 1^{ER} janvier 2022, et d'un avenant en date du 1^{er} juin 2022, à durée indéterminée, dont l'objet est de permettre à la SAS SFP DEVELOPPEMENT et à ses filles, ainsi qu'entre sociétés sœurs, la possibilité de pratiquer entre elles des opérations de trésorerie.

 - Convention de prestation de services conclue en date du 1er juin 2021, et d'avenants signés le 2 janvier 2022 et le 1^{er} octobre 2022, dont l'objet est d'apporter son assistance et son conseil dans les prestations commerciales réalisées par sa filiale 2J PROCESS.

 - Convention de mandat de présidence conclue en date du 6 mai 2021, et d'un avenant en date du 3 janvier 2022, dont l'objet est de définir les termes et conditions du mandat de président de la société SFP DEVELOPPEMENT.

QUATRIEME DECISION - RENOUELEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

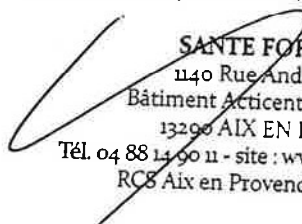
Les mandats d'AUDIT ALP'PROVENCE, Commissaire aux comptes titulaire et de CABINET DUPORT, Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'associée unique décide de les renouveler pour une période de six exercices, expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos en 31/12/2028.

CINQUIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

SANTE FORMAPRO, Associée
*Représentée par SFP DEVELOPPEMENT, Présidente,
elle-même représentée par Jean-Eric Lucas*



SANTE FORMAPRO
1140 Rue André Ampère
Bâtiment Acticentre / Actimart II
13290 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 88 14 90 11 - site : www.santeformapro.com
RCS Aix en Provence B 797 879 236

SFP DEVELOPPEMENT, Présidente
Représentée par Jean-Eric Lucas, Président



SFP DEVELOPPEMENT
1140 rue André Ampère
Bâtiment Acticentre / Actimart II
13290 Aix en Provence
Tel. : 04.42.17.90.82
RCS AIX-EN-PROVENCE 898 695 093



**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**
EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 décembre 2022

SAS 2J PROCESS
Siège social : 1140 RUE ANDRE AMPERE
13290 AIX EN PROVENCE



COMMISSARIAT AUX COMPTES

2J PROCESS

SAS au capital de 200 000 €
**Siège social : 1140 RUE ANDRE AMPERE
13090 AIX EN PROVENCE**

408 450 245 RCS. AIX-EN-PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022

2J PROCESS

SAS au capital de 200 000 €
Siège social : 1140 RUE ANDRE AMPERE
13090 AIX EN PROVENCE
408 450 245 RCS. AIX-EN-PROVENCE

A l'assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2J PROCESS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 2J PROCESS à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

les principes comptables retenus par l'entité ou le groupe ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat ;

Il n'existe pas d'événement ou de décision intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence sur les comptes ou la compréhension que pourrait en avoir un lecteur est apparue importante au commissaire aux comptes ;

Aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives. »

IV. Vérification des documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 2J PROCESS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grenoble, le 15 juin 2023

PROV'ALP - Audit Alp'Provence
Société de Commissaires aux comptes
représentée par


Jocelyn RIVOIRE
Commissaire aux comptes associé

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux comptes

LE MERCURE 26 rue Colonel Dumont 38 000 GRENOBLE - Tél : 04 76 43 06 93 Fax : 04 76 43 06 94
contact@adquo.fr www.adquo.fr

Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes
SIRET N° 478 699 994 00032 • TVA FR56478699994 • APE 6920Z
SAS AUDIT ALP'PROVENCE au capital de 8 000 euros

Désignation de l'entreprise : SAS 2J PROCESS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 1140 RUE ANDRE AMPERE		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 4 0 8 4 5 0 2 4 5 0 0 0 4 3		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 31/12/2022			
		N-1 31/12/2021			
		Net 3			
		Net 4			
		Brut 1			
		Amortissements, provisions 2			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB 985	AC 985		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF 20 037	AG 20 037		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ 123 423	AK 123 423		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP 19 890	AQ 9 522	10 368	12 241
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 5 287	AS 5 287		
	Autres immobilisations corporelles	AT 141 849	AU 122 574	19 276	21 122
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX 113 018	AY	113 018	41 275	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH 1 500	BI	1 500	
TOTAL (II)	BJ 425 989	BK 281 828	144 162	74 638	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP 15 500	BQ	15 500	41 632
	Produits intermédiaires et finis	BR 4 882	BS	4 882	5 027
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		1 500
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 1 190 016	BY 10 127	1 179 889	849 190
Autres créances (3)	BZ 542 550	CA	542 550	845 904	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD 3 801	CE 60	3 741	3 741
	Disponibilités	CF 334 756	CG	334 756	1 232 348
	Charges constatées d'avance (3)*	CH 23 215	CI	23 215	12 432
TOTAL (III)	CJ 2 114 720	CK 10 187	2 104 533	2 991 773	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO 2 540 710	1A 292 015	2 248 695	3 066 412
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP 1 500	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cégit Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS 2J PROCESS

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.0.0.....0.0.0.....)	DA	200 000	200 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	118 225	118 225	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	876 405	1 473 253	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	98 354	553 152	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 312 984	2 364 630	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	241		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	303 792	176 967	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	129 236	64 182	
	Dettes fiscales et sociales	DY	423 287	334 006	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	27 925	21 735		
	Compte régul.	EB	51 229	104 892	
TOTAL (IV)	EC	935 711	701 781		
Ecarts de conversion passif * (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 248 695	3 066 412		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	935 711	701 781		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 2J PROCESS

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	16 748	FB		FC	16 748	20 070	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	2 124 413	FH	57 133	FI	2 181 546
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		2 141 161	FK	57 133	FL	2 198 294	2 708 352
	Production stockée*					FM	(26 132)	(95 932)	
	Production immobilisée*					FN	71 743	41 275	
	Subventions d'exploitation					FO	20 300	11 933	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	6 578	18 879	
	Autres produits (1) (11)					FQ	19	52	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 270 801	2 684 559
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	7 123	35 699	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		5 051	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 862	4 007	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	145	810	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	762 888	541 231	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	33 661	36 784	
	Salaires et traitements*					FY	984 912	927 268	
	Charges sociales (10)					FZ	333 330	316 189	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	15 980	16 928	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		1 200	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)					GE	42 120	35 423	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 182 020	1 920 591	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	88 781	763 969	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	19 994	431	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	0		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	19 995	431	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		2	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 492	21	
	Différences négatives de change					GS	76	36	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	3 568	60	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	16 427	371	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	105 208	764 340	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS 2J PROCESS

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 188		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		2 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 188	2 500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	26 800	87 725	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		190	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	26 800	87 916	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(25 612)	(85 416)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(18 758)	125 772	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 291 984	2 687 490	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 193 630	2 134 338	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	98 354	553 152	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		859
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	324	1 740
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		2 062	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	19 850		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	3 482		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	344	12 893	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2		
		A3			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	35 081	28 732		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			
	obligatoires	A9			
	dont cotisations facultatives				
	aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
	Madelin	A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Charges exceptionnelles sur salariés		25 000		
	Charges exceptionnelles diverses		1 800		
Produits exceptionnelles sur operation de gestio			1 188		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le total du bilan est de 2 248 695 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le bénéfice net dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de 98 354 €.

1 Informations générales et description de l'activité

2J Process est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité de réalisation de vidéogramme, de logiciels.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2022.

Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Dépenses de R&D et C.I.R.

Il a été engagé des dépenses de recherche et développement inscrites en charges pour un montant net de 193 k€ au titre de l'exercice écoulé.

Ces dépenses ont donné lieu à un Crédit d'Impôt Recherche de 39 k€, inscrit en diminution de la charge d'impôt sur les bénéfices.

Convention d'intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale existante entre la société SFP Expansion S.A.S. et ses filiales a été dénoncée.

A compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2022, de par une nouvelle convention d'intégration fiscale, la société SFP Développement s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble du groupe d'intégration fiscale.

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Néant

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de 2J Process S.A.S. ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

PCG art. 833-2/4

La société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptable par rapport à l'exercice précédent.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations incorporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3 et 833-5/4

Les immobilisations incorporelles, constituées essentiellement de concessions et brevets, sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, proche de la durée d'utilisation.

Ces méthodes d'amortissement sont les suivantes (durée d'utilisation en %) :

Concessions, brevets, logiciels : 20 %

2.3.2 Immobilisations corporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3, 833-5/4 et 833-15

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, proche de la durée d'utilisation.

Ces méthodes d'amortissement sont ainsi les suivantes (durée d'utilisation en %) :

Agencement des constructions :	10 %
Matériel de transport :	25 %
Matériel de bureau et informatique :	33 %
Mobilier :	25 %

Une provision pour dépréciation, égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'usage, déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, est constituée lorsque cette dernière valeur est inférieure à l'autre terme énoncé.

2.3.3 Disponibilités et Valeurs mobilières de placement

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.3.4 Stocks

PCG art. 833-8/1

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

L'évaluation des stocks à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente des articles concernés. Ainsi, une dépréciation est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable à la clôture.

2.3.5 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur

nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.3.6 Impôts sur les bénéfices

2J Process a adhéré à une convention d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est la société SFP Développement à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2022.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe SFP Développement.

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

C. com. art. R 123-187 ; PCG art. 841-1, 833-3/1 à 833-3/4, 833-5/2 à 833-5/4 et 841-1 à 841-3

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations incorporelles

	31.12.2021	Augmentations	Diminutions	31.12.2022
Valeurs brutes				
Frais d'établissement et de développement	985	-	-	985
Autres immobilisations incorporelles	143 460	-	-	143 460
Total	144 445	-	-	144 445
Amortissements				
Frais d'établissement et de développement	985	-	-	985
Autres immobilisations incorporelles	143 460	0	-	143 460
Total	144 445	-	-	144 445

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations corporelles

	31.12.2021	Augmentations	Diminutions	31.12.2022
Valeurs brutes				
Terrains	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	19 890	0	-	19 890
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 287	-	-	5 287
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 148	-	-	8 148
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	121 440	12 261	-	133 701
Immobilisations corporelles en cours	41 275	71 743	-	113 018
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total	196 040	84 004	-	280 044
Amortissements				
Terrains	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	7 649	1 873	-	9 522
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 287	0	-	5 287
Installations générales, agencements et aménagements divers	7 207	318	-	7 525
Matériel de transport	-	-	-	0
Matériel de bureau et mobilier, informatique	101 259	13 789	-	115 049
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total	121 402	15 980	-	137 383

3.2 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 541-6 à 833-6

Néant

3.3 Echancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	31.12.2022	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 500	1 500	-
Dépôt et cautionnement	1 500	1 500	-
Créances de l'actif circulant	1 755 781	1 755 781	0
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	10 526	10 526	-
Autres créances clients	1 179 491	1 179 491	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	767	767	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	32 200	32 200	-
Etat - Autres taxes	3 447	3 447	-
Groupe et associés	504 227	504 227	-
Débiteurs divers	1 910	1 910	-
Charges constatées d'avance	23 215	23 215	-

3.4 Comptes de régularisation et d'attente

3.4.1 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

Produits à recevoir	31.12.2022	31.12.2021
Créances clients et comptes rattachés	-	41 508
Fournisseurs- avoirs à recevoir	240	129
Autres créances	4 114	600
Disponibilités	-	-
Total	4 354	42 236

3.4.2 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

Charges à payer	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	241	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 036	14 968
Dettes fiscales et sociales	108 799	15 479
Autres dettes	-	-
Total	127 076	30 446

3.4.3 Charges et produits d'avance

PCG art. 833-14/3

Charges et produits d'avance	31.12.2022	31.12.2021
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	23 215	12 432
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	51 229	104 892

3.5 Capitaux propres

3.5.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2022, le capital social de la société 2J Process S.A.S. est composé de 1 500 actions ordinaires de €. 133,33 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant 200 000 €.

3.5.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

	31.12.2022
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2022	2 364 630
Distribution de dividendes	- 1 150 000
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022	98 354
Variation des provisions réglementées	
Capitaux propres au 31 décembre 2022	1 312 984

3.6 Provisions

PCG art. 833-12/1 et 841-4

	31.12.2021	Dotations	Reprises	31.12.2022	
Provisions pour dépréciation créances clients	16 362	-	-	6 235	10 127
Autres provisions pour dépréciation	60	-	-		60

3.7 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	31.12.2022	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes financières	241	241	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	241	241	-	-
Concours bancaires courant	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Dettes d'exploitation	935 470	935 470	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 236	129 236	-	-
Personnel et comptes rattachés	73 059	73 059	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	92 771	92 771	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	254 922	254 922	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	2 536	2 536	-	-
Groupe et associés	303 792	303 792	-	-
Autres dettes	27 925	27 925	-	-
Produits constatés d'avance	51 229	51 229	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

La ventilation du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Ventes de marchandises	16 748	20 070
Production vendue de services	2 181 546	2 688 282
Total	2 198 294	2 708 352

4.2 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits financiers		
Revenus des titres de participation	-	-
Autres produits de participation	-	-
Gains de change	-	-
Produits nets de cession de VMP	-	-
Autres produits financiers	19 995	431
Reprise de provisions financières	-	-
Total	19 995	431
Charges financières		
Dotations aux prov. & amort. financières	-	2
Intérêts et charges assimilées	3 492	21
Pertes de change	76	36
Autres charges financières	-	-
Total	3 568	60
Résultat financier	16 427	371

4.3 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

Montants en €	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits exceptionnels		
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	1 188	-
<i>Produits exceptionnels sur exercices antérieurs</i>	-	-
<i>Autres produits exceptionnels</i>	-	-
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>		2 500
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres consolidés cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
<i>Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges</i>	-	-
Total	1 188	2 500
Charges exceptionnelles		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	26 800	87 725
<i>Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs</i>	-	-
<i>Autres charges exceptionnelles</i>		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>	-	190
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres consolidés cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
<i>Dotations aux provisions exceptionnelles</i>	-	-
Total	26 800	87 915
Résultat exceptionnel	-25 612	- 85 416

4.4 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2022 est de 25 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	105 208	12 355
Résultat exceptionnel	-25 612	-6 403
Résultat comptable (hors participation)	79 596	18 758

4.5 Effectif moyen

PCG art. 833-19

L'effectif moyen employé se décompose comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Cadres dirigeants et assimilés	9	10
Employés et agents de maîtrise	16	14
Total	25	24

4.6 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

Aucune information ne semble devoir être à donner à ce titre.

4.7 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisé au titre de cet exercice.

4.8 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société 2J Process S.A.S. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élèvent à 5 000 € au titre du contrôle légal des comptes.

4.9 Identité de la société mère consolidant les comptes

PCG art. 831-3

La société mère du groupe est la société SFP Développement S.A.S., sis 1140 rue André Ampère à Aix-en-Provence (13100).